

POUVOIR

devant parvenir au siège de l'Association
par courrier (226, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris)
ou par courriel : à info@serviralumni.com,

avant le mercredi 4 février 2026 minuit.

Je, soussigné(e) :

Cycle de formation :

Promotion :

- déclare être à jour de ma cotisation annuelle à l'Association SeRViR.
- ne pourrai venir voter physiquement à Paris pour l'Assemblée générale du jeudi 5 février 2026.
- donne pouvoir de me représenter et de voter en mes lieu et place à un autre membre de l'Association SeRViR, à jour de sa cotisation, présent lors de l'Assemblée Générale du jeudi 5 février 2026.

Tout électeur qui recourt au vote par procuration a intérêt à indiquer le nom de trois mandataires.

	Nom	Prénom	Promotion
Mandataire 1			
Mandataire 2 (en cas d'empêchement du mandataire 1)			
Mandataire 3 (en cas d'empêchement du mandataire 2)			

« Toute procuration doit mentionner au moins un nom de mandataire. Le mandant peut porter sur sa procuration le nom de trois mandataires potentiels. Sous peine de nullité, le pouvoir mentionne clairement l'identité du mandant et celle du ou des mandataires dans l'ordre préférentiel ainsi que la date de l'assemblée générale concernée. Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien » (article 5 des statuts).

Date et signature précédées
de la mention manuscrite
"BON POUR POUVOIR"